

Communiqué de presse

29 juin 2023

84^{ème} séance de la Commission Swiss GAAP RPC du 21 juin 2023

La première séance de la Commission d'experts de l'année 2023 s'est tenue à Berne. Elle a été largement consacrée à la procédure de vérification de la Swiss GAAP RPC 16 «Engagements de prévoyance» et au rapport de durabilité.

Clôture de la procédure de vérification pour la Swiss GAAP RPC 16 «Engagements de prévoyance»

En novembre 2021, la Commission d'experts a chargé le Comité d'experts de mener une procédure de vérification pour la Swiss GAAP RPC 16 «Engagements de prévoyance». Lors de la réunion du 21 juin 2023, Dr Silvan Loser, qui dirige la sous-commission créée pour le projet, a présenté à la Commission d'experts les résultats de cette procédure de vérification. Sur la base d'une analyse approfondie des rapports de gestion d'entreprises cotées en bourse qui appliquent les Swiss GAAP RPC, la sous-commission a identifié plusieurs axes pour une éventuelle révision de la recommandation. D'une part, le traitement des plans de prévoyance étrangers doit être mieux envisagé. D'autre part, il s'agit de garantir que les informations publiées sur les plans de prévoyance suisses fournissent des informations pertinentes sans nuire à la vision de l'essentiel. C'est pourquoi, outre une extension ponctuelle des obligations de publication, un assainissement est envisagé dans certains domaines. Enfin, un potentiel d'optimisation a été identifié en ce qui concerne le tableau annexe relativement complexe, dont l'élaboration et l'interprétation s'avèrent exigeantes dans la pratique.

Pour toute question ou suggestion concernant le remaniement de la RPC 16 «Engagements de prévoyance», veuillez contacter :

Dr Silvan Loser, membre du Comité d'experts / responsable du projet, Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes, Tigerbergstrasse 9, 9000 Saint-Gall,
Tél. : 058 249 25 52.

Rapport de durabilité

La très forte dynamique actuelle dans le domaine du reporting en matière de développement durable concerne également de nombreux utilisateurs des RPC. Alors que les exigences se concrétisent désormais rapidement pour les entreprises cotées en bourse, de nombreuses entreprises et organisations non cotées qui appliquent les RPC se demandent quand et dans quelle mesure elles seront concernées par ces évolutions. Sur la base de ce constat, la fondation RPC se penche sur la manière dont elle peut soutenir ces utilisateurs dans cette thématique de manière pragmatique et éprouvée. Un groupe de travail dirigé par le professeur Reto Eberle s'est réuni pour la première fois à ce sujet au printemps 2023. Sa proposition prévoit l'élaboration rapide d'un document conceptuel (titre provisoire) destiné à fournir une aide à l'élaboration d'un rapport de durabilité. Étant donné qu'un tel résultat est le fruit d'une activité commerciale durable, le document conceptuel aborde également les thèmes de la stratégie, de la gouvernance et de la gestion des risques. Il est également prévu de mentionner des critères de mesure possibles, sans toutefois les définir ou les prescrire à l'heure actuelle. Une fois que les utilisateurs des RPC auront acquis de premières expériences avec le document conceptuel, la Commission d'experts devra décider si et quand il doit y avoir des prescriptions contraignantes pour les utilisateurs des RPC en matière de rapport de durabilité et, le cas échéant, à quoi elles doivent ressembler. Le document conceptuel signale clairement que la fondation RPC se penche sur le thème du reporting en matière de durabilité et indique une voie praticable, en particulier pour les utilisateurs RPC non cotés.

Lors du vote final, la Commission d'experts a donné au groupe de travail dirigé par le professeur Reto Eberle, avec seulement deux abstentions et aucune voix contre, le mandat d'élaborer un document conceptuel relatif au reporting de durabilité allant dans le sens indiqué.

Pour toute question ou suggestion concernant le rapport de durabilité, veuillez contacter :

Prof. Dr Reto Eberle, membre du conseil de la fondation / responsable du projet, Université de Zurich, chaire d'« Auditing and Internal Control », Plattenstrasse 14, 8032 Zurich, Tél. : 044 634 59 91.



Fondation pour les recommandations relatives
à la présentation des comptes

Pour toute question complémentaire, veuillez-vous adresser à :
Prof. Dr Peter Leibfried, président de la Commission de la Fondation RPC, Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes, Tigerbergstrasse 9, 9000 Saint-Gall,
Tél. : 071 224 76 30

La Commission RPC (www.fer.ch/fr) est l'organe de présentation des comptes publics dont les recommandations pour le «Swiss Reporting Standard» et le «Standard pour les sociétés immobilières» sont reconnues par SIX Exchange Regulation et largement répandues dans les domaines relevant du droit privé et public. La présentation des comptes conformément aux Swiss GAAP RPC donne une image fidèle de la situation patrimoniale, de l'état des finances et du résultat (True & Fair View, Fair Presentation).